



COMMUNE : 414 SAINT-LOUIS
ARRONDISSEMENT : 97 SAINT PIERRE
TRÉSORERIE OU SGC : SGC SAINT PIERRE

FINANCES PUBLIQUES

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition provisionnelles 2025 4	Produits référence 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	40 236 180	72,00	108,10	41 965 000	30 214 800	68,40	28 404 060
Taxe foncière non bâties (TFNB)	325 790	69,69	125,93	327 200	228 026	66,21	216 639
Taxe d'habitation (TH)	1 689 154	48,38	62,15	1 109 000	536 534	68,38	536 534
Colisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	30 979 360		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité 29 457 233 = 0,950866 30 979 360	68,46	
Taxe foncière non bâties (TFNB)		66,26	
Taxe d'habitation (TH)		68,38	
Colisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5) 30 979 360		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			3 075 455	0	0	14 561 670	17 637 125

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7) 29 457 233	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) 17 637 125	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025 47 094 358
---	---	---	---	---

A 97400 ST DENIS

Le 19 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
LUDOVIC ROBERT

Le

Pour la Préfecture,

Le

Pour la Commune,
IA MAIKÉ

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 974-219740149-20250408-DCM023 2025-DE



FINANCES PUBLIQUES
COMMUNE : 414 SAINT-LOUIS
ARRONDISSEMENT : 97 SAINT PIERRE
TRÉSORERIE OU SGC : SGC SAINT PIERRE

N° 1259 COM (2)

TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS			2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES	
Taxe foncière bâtie :			Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste			a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte			b. Par la loi		c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels			Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux et longue durée			a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
Taxe foncière non bâtie			b. Par la loi (terres agricoles)		f. Transformateurs électriques	
Taxe d'habitation :			c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
a. Dotation pour perte de THLV			Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres	
b. Mayotte			a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	
Cotisation foncière des entreprises :			b. Par la loi		5. RÉFORMES FISCALES	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire			3. BASES DE TAXE D'HABITATION		a. TVA prév. (compensation TH)	
b. Base minimum			a. Résidences secondaires et assimilées		b. TVA prév. (comp. CVAE)	
c. Locaux industriels			b. Logements vacants soumis à la THLV		c. Coefficient correcteur	
d. Autres allocations			c. Bases dégrévées hors locaux vacants		d. Taux FB commune 2020	
			d. Bases dégrévées locaux vacants		e. Taux FB département 2020	
			e. Bases dégrévées majo THS		>>>	
			>>>		1 109 000	
			>>>		>>>	
			>>>		446 034	
			>>>		63,59	
			>>>		12,94	

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds		Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12	de 2025 13	de 2024 14		
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	44,44	111,10	3,00000	108,10	15
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	32,62	127,70	1,77000	125,93	15
Taxe d'habitation (TH)	23,88	27,62	69,05	6,90000	62,15	15
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	15

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	16,39
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

a. National	
b. Communal	
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 974-219740149-20250408-DCM023_2025-DE

S2LOW